

AR Prefecture

005-200034502-20240710-2024_071-DE
Reçu le 11/07/2024

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatre juillet deux mille vingt-quatre sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 5

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Rémy GONSOLIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 4

Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Manon ATHENOUR ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION - COORDONNATEUR MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire

Rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Rappelle que la mise en place des lignes directrices de gestion vise à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics, à valoriser la diversité des parcours et des expériences professionnelles, à favoriser les mobilités, à anticiper l'évolution des agents, des métiers et des compétences, et à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Rappelle la nécessité de créer un poste d'assistant de conservation (filière culturelle - catégorie B) dans le but d'accompagner le réseau des médiathèques des communes de Saint-Bonnet-en-Champsaur, Ancelle, Saint-Jean-Saint-Nicolas et Chabottes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, notamment son chapitre I ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Vu le budget primitif 2024,

AR Prefecture

005-200034502-20240710-2024_071-DE
Reçu le 11/07/2024

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant de conservation (filière culturelle - catégorie B) dans le but d'accompagner le réseau des médiathèques des communes de Saint-Bonnet-en-Champsaur, Ancelle, Saint-Jean-Saint-Nicolas et Chabottes.

Considérant que le poste fait l'objet d'un subventionnement du Conseil Départemental des Hautes-Alpes conformément à la délibération n°2024_053 du 19 juin 2024 approuvant la convention de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Créer** un poste d'assistant de conservation (filière culturelle - catégorie B) dans le but d'accompagner le réseau des médiathèques des communes de Saint-Bonnet-en-Champsaur, Ancelle, Saint-Jean-Saint-Nicolas et Chabottes ;

ARTICLE 2. **Modifier** le tableau des emplois comme suit, à compter du 1er août 2024 ;

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques-ACPB

Grade : Assistant de conservation

ARTICLE 3. **Prévoir** l'inscription des crédits au budget primitif 2024 ;

ARTICLE 4. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 11 JUIL. 2024

Ainsi fait et délibéré le 10 juillet 2024

Affiché ou publié le : 11 JUIL. 2024

Pour copie conforme

Le Maire

